



# COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

## EXTRAIT

du procès-verbal 05 de la législature 2016-2021  
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 26 octobre 2017

**Présidence :** Monsieur Yvan Burnier, Vice-président  
37 conseillères et conseillers présents avec le Vice-président

### LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 10/2016-2021 relatif au règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier le dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté à main levée par 34 oui, 1 non et 1 abstention.

### DECIDE

- d'accepter le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance proposé par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2017.

Au nom du Conseil général

  
Le Vice-président  
Yvan Burnier



  
La Secrétaire  
Valérie Teissl